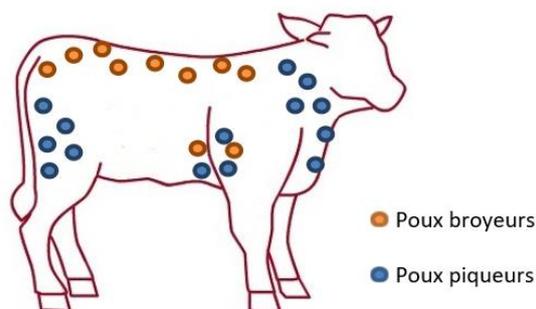


# LUTTE CONTRE LES POUX EN ELEVAGE DE VEAUX DE LAIT SOUS LA MERE

Aujourd'hui **plus d'un tiers** des veaux sous la mère du département de la Corrèze arrivent à l'abattoir avec des **infestations de poux**. Ces infestations sont responsables d'une **diminution des performances zootechniques** des animaux et d'une **dépréciation des cuirs** qui aujourd'hui rentrent dans la rémunération des abattoirs (cinquième quartier).

## PARASITES EXTERNES : LE POUX

Il existe deux types de poux : **les poux BROYEURS** (qui se nourrissent de débris de peaux) et **les poux PIQUEURS** (qui se nourrissent de sang).



*Comment se transmettent-ils ?*

- **Par contact direct entre les animaux** : taureaux >> mères >> veaux
- **Par contact indirect** : la litière et ou le matériel encrassé de poils infestés d'œuf de poux.

*Quels sont les signes de présence de poux ?*

Il n'y a pas toujours de signe visible de la présence de poux. Seules les infestations fortes sont visibles : dépilations (ci-dessous en photo), veaux qui se lèchent, secouent les oreilles.

Lorsque vous décelez un animal infesté, il n'est pas un cas isolé, même s'il est le seul à présenter les symptômes visibles.

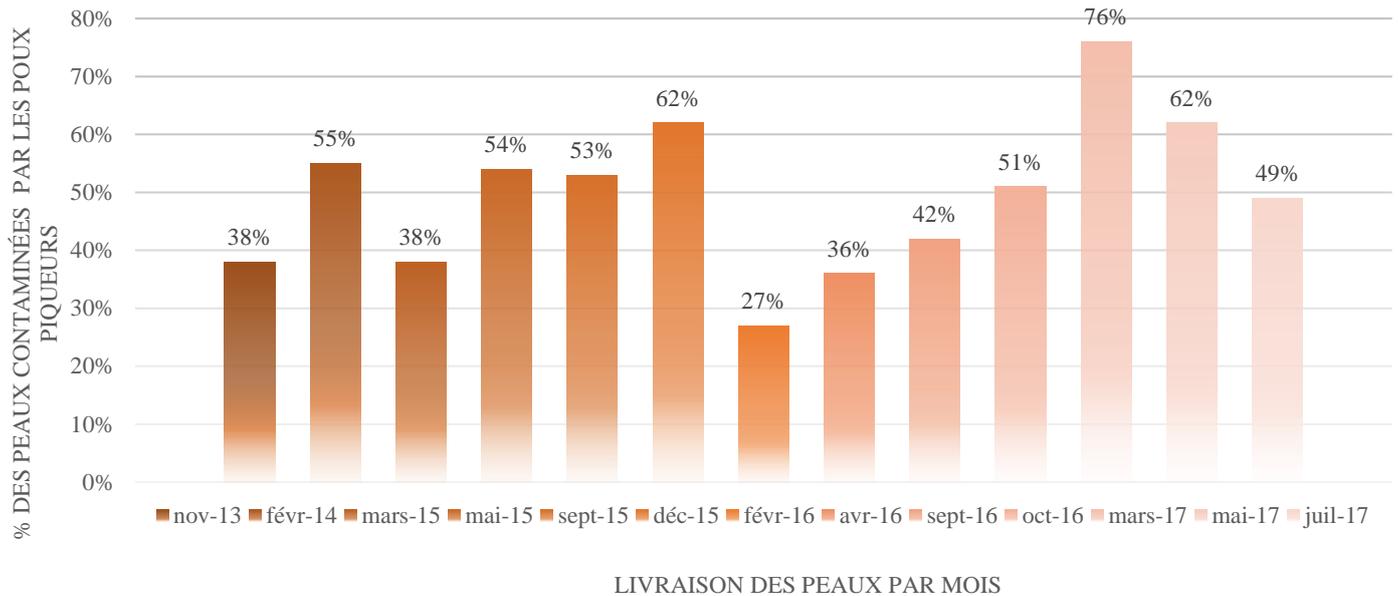
*Quel impact zootechnique ?*

- **Démangeaisons intenses** qui nuisent à la tranquillité et au bien-être des bovins : des retards de croissances ou de production lactée sont souvent rapportés.
- Les parasites peuvent être **porteurs d'autres infections et propager les maladies d'un animal à l'autre.**
- Des cas d'anémie, entraînant **des pertes d'appétit** ont été rapporté (sur des jeunes animaux et notamment des veaux de lait déjà très anémiés suite à leur alimentation exclusivement lactée).



## Observation des peaux avec piqûres cicatrisées ou non sur veaux fermiers

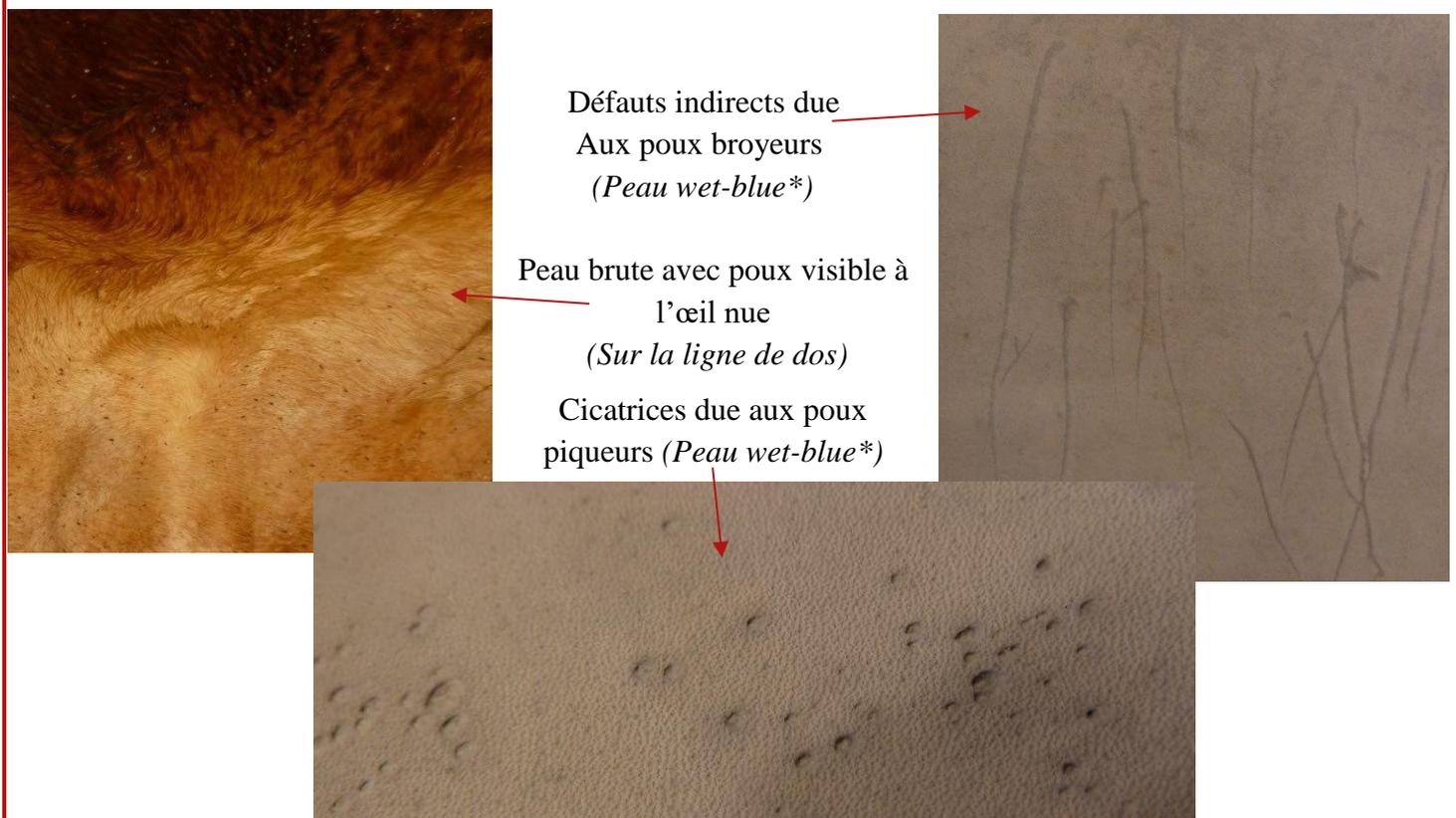
### % DE PEAUX AVEC PIQÛRES DE POUX A LA TANNERIES HAAS



On observe que selon la période de l'année, entre **27 et 76 % des peaux de veau sous la mère sont déclassées à cause de piqûres.**

Malgré les apparences, il n'y a pas de saisonnalité évidente sur les piqûres : prenons l'exemple du début du printemps où le parasitisme peut être faible (mars 2015 et février-avril 2016) comme fort (mars 2017).

### Illustration des poux sur les peaux de veaux fermiers :



**Wet-blue \*** : Stade du cuir obtenu juste après tannage et avant teinture et nourriture ; ce stade de coloration bleutée permet au tanneur de faire un premier contrôle qualité de la matière transformée. L'opération a pour but d'orienter les différentes peaux tannées dans les productions adaptées en fonction des caractéristiques physiques (épaisseurs, surfaces ...) et esthétiques (veines, rides, cicatrices poux, teignes ...)

# MISE EN PLACE DU PROJET DE LUTTE CONTRE LES POUX EN ELEVAGES DE VEAUX SOUS LA MERE

## Explications du projet

Les TANNERIES HAAS et le GDS Corrèze travaillent en partenariat depuis 2012 ; ils ont souhaité s'associer en 2017 pour tester, avec la participation des éleveurs Corrèziens adhérents du GCDS qui le souhaitent, un protocole pour la maîtrise des poux sur les couples mères/veaux dans la production de veaux sous la mère.

Le GCDS assure sur une année la prise en charge intégrale du traitement antiparasitaire des bovins en lien avec les vétérinaires sanitaires (fournisseurs et prescripteurs des traitements) sur l'ensemble des animaux présents dans le ou les bâtiments lié(s) à l'activité de veaux sous la mère.

En contrepartie, l'éleveur s'engage à suivre avec rigueur les recommandations énoncées par le vétérinaire et le technicien GDS. Il veille à assurer le non-retour des poux dans le ou les bâtiments traités, et veille au traitement des couples mères/veaux au fur et à mesure de leurs entrées en bâtiment.

### ➤ La traçabilité des peaux

Il est demandé à l'éleveur engagé d'apposer sur chaque veau avant son départ (le jour même), un macaron qui permettra de repérer l'animal à son arrivée à l'abattoir (n° de travail de l'animal, n° de cheptel et le nom de la tannerie HAAS) entre les omoplates de l'animal, mais également une trace sur la ligne de dos à l'aide d'un crayon marqueur jaune et la pose d'une gommette sur le passeport du bovin. Le protocole comprend 3 modes de traçabilité différentes pour éviter d'égarer des peaux à l'abattoir et à l'arrivée à la tannerie.



\*Ci-dessus matériels mis à disposition par le GCDS afin d'assurer la traçabilité des veaux à l'abattoir. Les abatteurs peuvent par la suite transmettre les peaux salées à la tannerie HAAS.

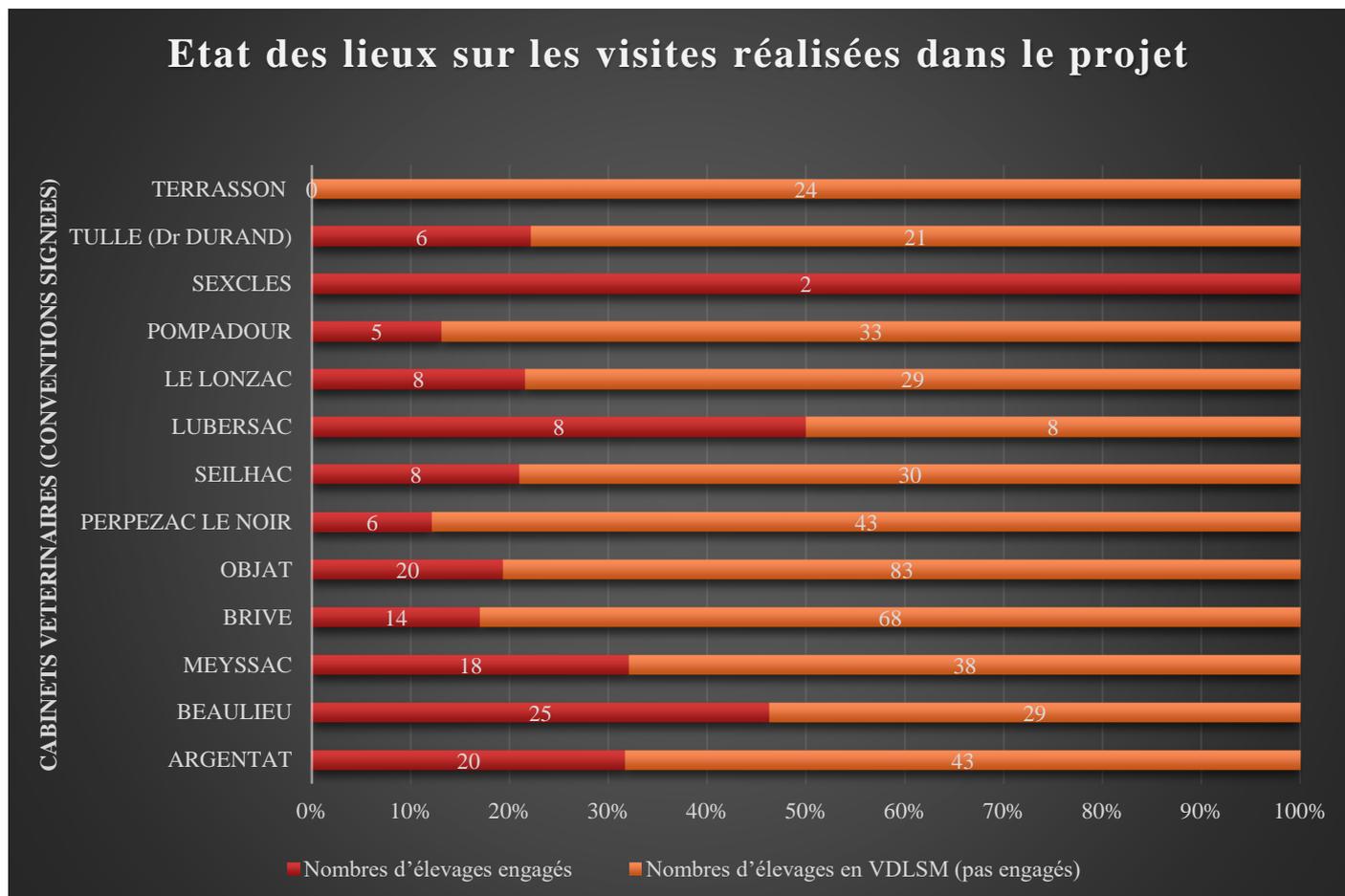
A l'arrivée à la tannerie, les peaux tracées sont classées dans différentes catégories selon leurs qualités (défauts piqués, peaux veinées, cicatrices diverses). Ensuite la tannerie réalise un bilan par élevage, pour évaluer le niveau d'infestation des veaux.

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE DEPARASITAGE

A ce jour 28/03/2018 :

- **835 éleveurs** producteurs de veau sous la mère en Corrèze sont adhérents au GDS 19.
- **141 éleveurs de VDLSM sont engagés dans le projet de lutte contre les poux** (suite aux visites d'élevages réalisées par les techniciens du GCDS) depuis en aout 2017.

### Etat des lieux sur les visites réalisées dans le projet



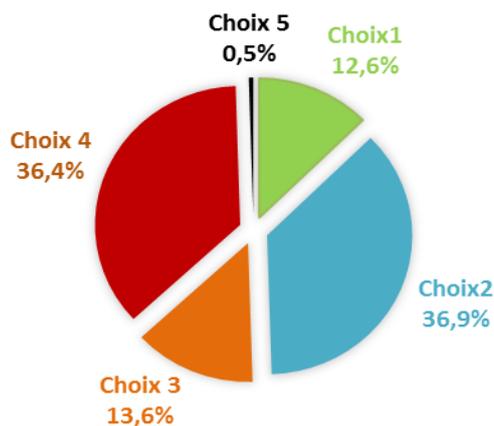
## 1<sup>ER</sup> BILAN DU PROJET >> RETOUR DE LA TANNERIE HAAS

Depuis le début du projet durant l'année 2015, les premières peaux tracées (avec macarons) par les éleveurs en protocole sont arrivées à la tannerie HAAS en décembre 2018.

Le dernier retour de la tannerie HAAS du 20 février 2018 :

- 217 peaux mises de côté par les abattoirs
- 198 peaux utilisables et visionnées par la tannerie.

Les 1<sup>ers</sup> résultats de la tannerie avec les différents classements des peaux selon leurs états (198 peaux) :



**CHOIX 1** = Belle peau

**CHOIX 2** = Belle peau avec des défaut des surfaces (poux/teigne/cicatrice)

**CHOIX 3** = Peau veinée sans défaut de surface

**CHOIX 4** = Mauvaise peau avec problème divers

**CHOIX 5** = Peaux inexploitable

A ce jour, le bilan est intéressant avec 49.5 % des peaux classés en choix 1 et 2. Néanmoins les résultats restent tout de même mitigés avec 50.5% des peaux classés en choix 3, 4 et 5, ce qui peut s'expliquer par des veaux qui étaient infestés avant l'engagement dans le protocole.

Le projet de lutte contre les poux s'étendra encore sur une période d'un an, sur toute la campagne 2018. Le GDS et la tannerie HAAS souhaiteraient que le maximum d'éleveurs bénéficie de cette étude avec la prise en charge des traitements antiparasitaires et également d'une amélioration des performances zootechniques face aux parasites externes.

Les premiers retours ont été communiqués aux éleveurs concernés et un bilan global sera envoyé à tous les participants à l'issue de la première année de travail sur ce projet.

## L'OCCASION DE COMMUNIQUER SUR UNE DEMARCHE DE PROGRES : LA PROPRETE DES VEAUX

L'abattage d'animaux sales accroît le risque de contamination des carcasses.

« Le développement de nouveaux modes de consommation de la viande sous forme hachée ou crue amplifie ce risque de contamination » détaille une note d'Interbev. D'ici la fin de l'année, l'objectif de l'interprofession est d'établir un accord qui rendra obligatoire le classement des veaux selon une grille dédiée et de clarifier les responsabilités de chaque opérateur.

*Phase de test (pendant 6 mois) en abattoir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :*

La grille de classement des veaux en 4 catégories.

### Classe A (sec ou humide).

Veau propre.  
Absence de souillures ou souillures sèches ou humides à l'état de traces.



### Classe B (sec ou humide).

Veau peu sale.  
Souillures sèches ou humides.



### Classe C (sec).

Veau sale.  
Souillures sèches.



### Classe D (sec).

Veau très sale.  
Souillures sèches.



Le GDS 19 se penche également sur cette amélioration au sein des exploitations corréziennes engagées dans le protocole de lutte contre les poux. C'est une opportunité pour le Groupement de Défense Sanitaire d'accompagner techniquement les éleveurs dans cette démarche.

Ces actions spécifiques à l'élevage de veau de lait sous la mère sont donc en droite ligne avec les missions de base du GDS que sont la prévention et le conseil global en termes d'amélioration des conditions d'élevage . (par exemple : le sol, la litière, l'alimentation, l'eau, l'aération/ventilation etc... ) et permettent un meilleur accompagnement des éleveurs adhérents